

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-110 du 24 Mars 1989

Portant approbation du Budget du Projet
Pétrolier Sèmè Ashland, Exercice 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N°88-190 du 19 Mai 1988 portant création, attributions et fonctionnement du Comité Ministériel ad hoc chargé du Dossier Pétrole.
- SUR Proposition du Comité Ministériel ad hoc chargé du Dossier Pétrole ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 15 Février 1989.

SECRET :

Article 1er.- Est approuvé le Budget du Projet Pétrolier Sèmè Ashland, pour l'exercice 1989, arrêté en recettes à la somme de trente sept millions sept cent trente sept mille (37.737.000) dollars US et en dépenses à trente trois millions huit cent quatre vingt dix sept mille (33.897.000) dollars US par le Comité Ministériel ad hoc chargé du Dossier Pétrole en sa séance du 9 Février 1989.

.../...

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Mars 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Industrie
et de l'Energie,

Girigissou GADO
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Equippement
et des Transports,

Edouard ZODEHOUGAN
Ministre intérimaire

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Ch
Chargé du Plan et de la
Statistique,

Girigissou GADO
Ministre intérimaire

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,

Saliou ABOUDOU

Le Ministre des Finances,

Didier DASSI